REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Rumilly, le 20 avril 2023

Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Nature : 7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires
Objet : Rénovation de l'école Léon Bailly - Demande de subvention auprès du SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) au titre de son appel à projets 2023 « Rénovation énergétique des bâtiments publics »
Décision n°: 2023-54
Nos réf. : CH/TD//MB

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU l'appel à projets 2023 du SYANE sur le thème de la rénovation énergétique des bâtiments publics, ayant pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités de Haute-Savoie dans la réalisation de projets, performants et ambitieux, de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics,

CONSIDÉRANT QUE la Commune de Rumilly a pour projet de procéder à la rénovation énergétique de l'école Léon Bailly,

CONSIDERANT QUE ce projet s'inscrit dans le diagnostic énergétique réalisé par le SYANE,

CONSIDERANT QUE ce projet est susceptible d'obtenir une subvention du SYANE au titre de son appel à projets mentionné ci-dessus,

VU la délibération en date du 04 mars 2021 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,

DECIDE

Article 1er :

Il est autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès du SYANE, au titre de son appel à projets 2023, en vue d'aider au financement des travaux de rénovation énergétique de l'école Léon Bailly.

Article 2 :

La demande de subvention porte sur un montant de dépense subventionnable de 2 488 370 € HT minimum, décomposée comme indiqué ci-dessous, au taux de 30 % sachant que le montant de subvention est plafonné à 60 000 € :

- Maîtrise d'œuvre : 301 670 € HT
- Travaux : 2 186 700 € HT